

SEANCE
30 Mars 2023

OBJET :
*Approbation du
Compte de gestion
communal 2022*

RAPPORTEUR :
JL BARCELLI

N°
2023-03-07

PJ :
1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-trois, le trente mars, à dix-huit heures quinze minutes, les Membres du Conseil Municipal d'ENTRAIGUES SUR LA SORGUE se sont réunis sur la convocation qui leur a été adressée, conformément aux articles L 2121-09 à L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de Monsieur Guy MOUREAU, Maire.

Étaient Présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : 21

Guy MOUREAU – Jean-Luc BARCELLI – Josette PULITI – William BOUQUET – Corinne CRISTOFARO – Régis PHALY – Alain NOUVEAU – Aurore CHANTY – Alain MAGGI – Jean-Pierre GOMEZ – Rose-Marie RUBIRA-GEOFFRAI – Christian GUICHARD – Serge BERNABÉ – Jean-Paul DELCASSO – Sylvia MOUCADEL – Anthony GIACOMONI – Line PIGHINI – Patrick MOUTTE — Jennifer MACIA – Denis DUCHENE – Christine D'INGRANDO

Étaient Excusés : 8

Marion PAPADOPOULOS représentée par Jean-Luc BARCELLI
Odile BOUCHARD-TRUMEPHUS représentée par Christian GUICHARD
André BOUCHENY représenté par William BOUQUET
Sabah BOULMAIZ représentée par serge BERNABE
Audrey TRALONGO représentée par Régis PHALY
Aurélié NOUGIER représentée par Josette PULITI
Marjorie BARRE représentée par Jean-Paul DELCASSO
Jean-Philippe TESTUD représenté par Denis DUCHENE

Absent :

Secrétaire de Séance : Josette PULITI

❧ ❧ ❧

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er Janvier 2022 au 31 Décembre 2022,

Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Vu l'avis favorable de la Commission des Finances réunie le 13 Mars 2023,

Après avoir ouï l'exposé,
Et en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 voix POUR

6 ABSTENTIONS : Line Pighini-Patrick Moutte-Jean-Philippe Testud-Jennifer Macia-Denis Duchêne-Christine D'Ingrando

- **APPROUVE** le compte de gestion 2022 du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue.
- **DIT** que le Compte de Gestion 2022 du budget principal de la Commune d'Entraigues sur la Sorgue est consultable en Mairie auprès du Secrétariat de Monsieur Le Maire aux heures et jours ouvrables.

Fait et délibéré
Les jours mois et an ci-dessus
ont signé
Pour copie conforme

La secrétaire de séance

Le Maire,

Josette PULITI

Guy MOUREAU

Acte certifié exécutoire le : 03/04/2023
Après dépôt en Préfecture le : 03/04/2023
Après publication ou notification le : 05/04/2023
P/O

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Nîmes, dans un délai de deux mois à compter de sa publication